

Résolution du jour de la Conférence d'études du 2 juin 2017

À l'occasion de sa Conférence d'études du 2 juin 2017 au Centre de formation de la Chambre des salariés à Remich, le département des retraités et pensionnés (DRP) de l'OGBL s'est consacrée à la situation politique et sociale actuelle au Luxembourg.

Avant tout, les délégués ont débattu de la situation financière de l'assurance vieillesse ainsi que des ultimes attaques par rapport au système des pensions.

La loi de réforme des pensions du 21 décembre 2012 prévoit l'abolition du paiement de l'allocation de fin d'année au cas où le taux de cotisation globale dépasse les 24%. En plus, la réforme prévoit de ralentir, selon les circonstances, l'adaptation des pensions à l'évolution moyenne des salaires. Ces mesures entraîneraient une diminution du pouvoir d'achat des retraités ainsi qu'à une diminution des pensions, sans pour autant qu'il y ait une amélioration du financement de l'assurance vieillesse.

Le DRP de l'OGBL refuse toujours ces détériorations prévues et ne s'engage pas seulement pour le maintien du système de pension solidaire intergénérationnel, mais encore pour son amélioration. Pour garantir cela, le DRP exige, que le financement ne se fasse pas uniquement en se basant sur la masse salariale. Le financement du système de pensions devrait se faire sur une base plus large, en développant d'autres sources de financement.

La Ministre de l'égalité des chances et de la santé, Lydia Mutsch, a participé à la Conférence d'études avec un exposé sur la nouvelle loi des hôpitaux et l'organisation de la santé publique, avant tout la nouvelle réglementation de la médecine d'urgence. Dans ce contexte, le DRP rappelle le respect d'un des principes fondamentaux de notre système de santé, en l'occurrence qu'à tout assuré soit garanti l'accès libre aux mêmes soins médicaux.

Ceci vaut aussi bien pour la médecine d'urgence que pour la médecine générale. Depuis des années l'OGBL dénonce le mauvais fonctionnement de la médecine d'urgence dans les hôpitaux. Au vu de cela, le DRP de

l'OGBL se voit rassuré qu'enfin le gouvernement et la ministre responsable abordent cette problématique. Malgré tout, le DRP exige, que des mesures soient prises à court terme, afin de désengorger les services d'urgences dans les hôpitaux. Ceci aurait pour conséquence une amélioration des services santé pour tous les assurés.

Le concept des maisons médicales doit également être adapté et amplifié, afin que des soins de médecine générale de base puissent être garantis 24 heures sur 24. Pour le DRP, c'est l'être humain qui doit se trouver au centre, et non pas le financement du système de santé.

La situation financière de la Caisse nationale de santé (CNS) est excellente. En 2017 un résultat positif d'environ 178 millions d'euros est attendu. L'excédent total actuel s'élève à 500 millions d'euros. Au vu de ce fait, et en considérant que les améliorations du 1er janvier 2017 ont été largement insuffisantes, le DRP exige davantage d'améliorations, comme par exemple une adaptation de la nomenclature, surtout en médecine dentaire.

En plus le DRP de l'OGBL exige que dans tous les hôpitaux la chambre individuelle devienne la règle sans supplément et qu'en même temps le supplément complètement incompréhensible de 66% aux mémoires d'honoraires pour occupation de première classe soit aboli.

Dans ce contexte, le DRP rappelle que le programme du gouvernement prévoit une abolition progressive de ce supplément, mais que cela n'a toujours pas été mis en application.

Enfin, le DRP de l'OGBL demande également l'introduction du soi-disant «tiers payant généralisé» pour tous les actes prestés en secteur hospitalier. Cela veut dire, que toute prestation médicale est tout de suite réglée avec la CNS, et que les patients n'auront plus besoin d'avancer l'argent.

Remich, le 2 juin 2017